



Compte rendu des représentants du personnel CGT Finances Publiques au CHS CT 77 du 05/04/2012

Le CHS DI 77, devenu en 2012 un CHS CT, en étendant ses compétences, au-delà de l'Hygiène et la Sécurité, aux questions relatives aux Conditions de Travail, s'est tenu le 05/04/2012, à Melun, salle de réunion du 22 Bd Chamblain, présidé par JF KRAFT.

Cette séance plénière, à l'ordre du jour copieux a été précédé d'un groupe de travail, réunissant les organisations syndicales, l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (nouvelle appellation de l'Inspecteur Hygiène et Sécurité), les Assistants de Prévention (ex ACMO) des différentes directions présentes (DDFIP, Douanes et Ecole Nationale des Finances Publiques de Noisiel). Le groupe de travail avait permis de constater que la dotation budgétaire 2012 avait subi une réduction plus que significative, passant de 320000€ en 2011 à 253638€ en 2012, avec une réserve « parlementaire » de 20% qui ne serait éventuellement débloquée qu'au second semestre 2012, élections obligent. De fait, les projets des directions sur lesquels nous allions nous prononcer auraient absorbé la quasi-totalité du budget disponible, ne laissant ainsi aucune marge de manœuvre pour faire face à des dépenses d'urgence ou des demandes émanant des agents. En conséquence, nous avons décidé de prioriser certaines dépenses relatives aux risques les plus graves, en remettant au second semestre celles qui nous paraissaient pouvoir attendre.

L'ordre du jour de la séance plénière comportait 12 points dont les principaux étaient l'adoption du règlement intérieur, l'élection du secrétaire du CHSCT (parmi les représentants du personnel), la présentation du plan ministériel pluriannuel de prévention 2012-2014, la note d'orientation 2012, le suivi des registres Santé Sécurité au Travail et la validation des propositions de dépenses du budget 2012.

Après lecture des déclarations liminaires Solidaires et CGT (cette dernière reproduite en fin de CR), les points à l'ordre du jour ont été examinés l'un après l'autre.

1-Le règlement intérieur apporte des changements importants dans le fonctionnement du CHSCT. Des autorisations d'absence plus nombreuses, la désignation d'un secrétaire parmi les représentants du personnel, le vote des décisions uniquement par ces mêmes représentants, un droit de visite sur les sites, un devoir d'enquête sur les accidents du travail, les suicides ou tentatives sur le lieu de travail... l'ensemble des documents sera prochainement disponible sur le site de notre section.

2-Un secrétaire fut ensuite élu par les représentants du personnel, en la personne de Nicolas BERRANGER de Solidaires, seul candidat.

Son rôle n'est pas négligeable puisqu'il participera à la détermination de l'ordre du jour,

3-approbation du PV de la séance du 13/10/2011.

4-Le bilan du budget 2011 a montré une répartition autour de 4 grands postes : prévention des dangers 1°) liés à la structure des bâtiments 25%, 2°) à l'environnement physique de travail 23%, 3°) à l'organisation et aux conditions de travail, et le postes des formations organisées par le CHS 19%.

5-Le bilan des exercices d'évacuation a permis de constater que le suivi en « fil rouge » par le CHS en 2011 s'est avéré efficace malgré quelques points à revoir, comme l'évacuation des agents-caissiers et le point noir que constitue la Cité Administrative qui n'a, semble-t-il, réalisé aucun exercice quand il devrait en faire au minimum 2.

6-L'ISST (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail) nous a présenté le plan ministériel pluriannuel santé, sécurité et conditions de travail 2012-2014 autour de 4 grands axes : Développement de la connaissance des risques - Prévention des risques psychosociaux et des troubles musculo-squelettiques - Prévention de l'exposition aux substances cancérigènes, mutagènes et repro-toxiques et à des contraintes de pénibilité particulières - Amélioration continue de l'existant. Vous trouverez le document complet sur le site de la section.

7- L'ISST nous a présenté la note d'orientation 2012 qui, en plus de la déclinaison du plan ci-dessus, définit les rôles de chacun dans la mise en place de ce nouveau CHS CT – elle prévoit par exemple la publicité des travaux du CHSCT, la formation de ses membres...

8-Le suivi des visites de sites de l'ISST permet de s'assurer que ses préconisations sont bien suivies d'effets et de demander des comptes à l'administration sur la réalisation des travaux.

9-L'examen des Registres SST 2011 démontrer que cet instrument essentiel, aujourd'hui dématérialisé et plus accessible, n'est pas encore utilisé par les agents comme il devrait l'être. Nous vous encourageons à en populariser l'emploi. Des réponses doivent être apportées par l'administration à chacune des questions qui y sont posées. Le CHSCT a pour mission de s'assurer que tel est bien le cas et d'apporter ses propres réponses.

10-Le rapport de visite de l'ISST à la Trésorerie de Pontault Combault (28 pages) recense sur ce site tous les points à améliorer, à corriger, vérifie la présence des documents obligatoires (Document Technique Amiante, les différents registres...), fait le point sur l'accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite ou handicapées.

11-Débat sur les propositions de dépenses des directions. Les contraintes budgétaires rappelées en début de compte rendu constituent une difficulté nouvelle. Une méthode de classement selon la nature des risques a été appliquée et la validation des projets a été reportée, faute de temps, à un groupe de travail qui s'est tenu le 12/04/2012. Ce groupe de travail avait un statut quasi décisionnel et a permis d'engager les premières dépenses prioritaires, tout en conservant une marge de manœuvre pour la suite de l'année.

12-dans les questions diverses fut évoqué l'installation dans les anciens locaux d'accueil du CDIF de Meaux, d'une partie de la Recette des Finances (CEPL et CDC) dans des locaux qui semblent exigus pour 6 agents. Une visite de l'Assistant de Prévention, M. CANNARD a été décidée et s'est déroulée avant le groupe de travail du 12/4. Il en résulte que, bien que loin d'être optimale, l'installation des agents ne cause pas de véritable problème. Une imprimante « bruyante » a été déplacée.

Dans ce même groupe de travail, le grave problème de l'ascenseur du CFP de Chelles, hors-service depuis plusieurs semaines, a été mis sur la table par la CGT. Malheureusement, nos collègues devront encore patienter et grimper bien des marches avant sa remise en service puisque la cause de cet arrêt ne tient pas à l'ascenseur lui-même (il fonctionne parfaitement bien), mais aux fuites de la toiture qui risquent de causer un incident électrique aux conséquences désastreuses. Il n'est donc pas envisageable de le remettre en service dans ces conditions. L'administration, propriétaire du bâtiment, est en conflit avec le constructeur sur la mise en œuvre de la garantie décennale des travaux. Ce genre de procédure risque bien de s'éterniser. Engager des travaux provisoires dans le but de remettre l'ascenseur en service dans des conditions de sécurité acceptable peut sembler une solution mais risque de compromettre la solution globale car le constructeur pourrait accuser l'administration d'avoir provoqué elle-même les dégâts. Affaire à suivre.



Déclaration liminaire des représentants du personnel CGT Finances Publiques au CHS CT 77 du 05/04/2012

En préambule à la mise en place de ce nouveau CHS DI 77 dont les compétences s'étendent aux conditions de travail des agents du ministère et dont la composition découle, des premières élections professionnelles fusionnées, la CGT Finances Publiques 77 souhaite rappeler la force de son engagement sur toutes les questions relatives à la sécurité, à l'hygiène et aux conditions de travail. Cet engagement est ancré dans l'histoire même du syndicat, dès ses débuts puisqu'une des bases du mouvement syndical ouvrier, alors illégal, fut la constitution de caisses de secours pour venir en aide aux travailleurs victimes d'accident du travail.

Si les choses ont évolué depuis, par la lutte de ces mêmes travailleurs et de ceux qui leur ont succédé, la route est encore longue qui mène à une prise en compte optimale des questions de santé au travail.

Aux risques physiques toujours présents, s'ajoutent aujourd'hui les risques psycho-sociaux, l'exposition à des substances nouvelles ou récemment reconnues nocives, la prise de conscience grandissante de la dangerosité mortelle de l'amiante, l'impact des contraintes organisationnelles occasionnées par la mise en œuvre d'une politique destructrice de l'emploi public et de réduction massive de la dépense publique.

Alors que des besoins nouveaux se font sentir quotidiennement et que les ambitions affichées de notre ministère mettent en avant la santé et même le bien-être au travail, les budgets destinés à ces questions font l'objet d'une diminution sans précédent. Qu'il s'agisse de celui de l'action sociale ou de celui du CHS, on ne peut que constater que les actes sont loin des mots. La clé de répartition tient compte bien évidemment des suppressions d'emplois de nos directions, sans relever que ces mêmes suppressions sont à l'origine d'une partie croissante des risques, comme ceux liés à l'organisation du travail.

Dans le même ordre d'idées, on nous demande d'intervenir à l'ENFIP de Noisiel sans allouer un budget pour les stagiaires, de loin les plus nombreux dans l'effectif de cette école. Cela pourrait nous conduire à revoir toutes les propositions de dépenses relatives à ce site.

Les conséquences de cette réduction budgétaire sur le fonctionnement du CHS sont apparues clairement dès le premier groupe de travail où les propositions des directions dépassaient l'enveloppe disponible. Nous allons donc devoir faire des choix drastiques pour préserver une marge de manœuvre au CHS en vue des cas d'urgence et également dans l'optique de l'extension des compétences de notre comité aux conditions de travail.

Nous allons, pour nous aider dans certains de ces choix difficiles, pouvoir compter sur des représentants syndicaux CGT des douanes qui ont pris d'ores et déjà contact avec nous. Ils souhaitent prendre part à ce CHS CT et c'est avec plaisir que nous les y inviterons, en tant qu'experts et/ou suppléants aux prochaines réunions du comité.

Comme par le passé, la position de la CGT Finances Publiques 77 dans le cadre de cette instance sera une déclinaison de celle adoptée par son instance nationale au CHSM. Ses représentants veilleront à la mise en œuvre des orientations définies nationalement et à éviter des dérives toujours possibles.

Les représentants du personnel CGT Finances Publiques partagent l'analyse positive de ses représentants nationaux au Groupe de Travail Expert Amiante du 09/03/2012 qui acte d'avancées majeures sur cette problématique essentielle. Ils espèrent que ce nouveau CHS CT sera un vecteur de réalisations majeures pour la santé au travail des agents du ministère relevant de sa compétence territoriale.